CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 9 Février 2018

OBJET: Projet Neurotimone, Aix-Marseille Université CPER 2015-2020, volet Recherche

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Février 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'allouer une subvention à l'Université d'Aix-Marseille, pour le compte l'Institut de NeuroPhysiopathologie pour un montant de 650 000 € pour le projet Neurotimone d'un montant de 3 280 000 €HT, inscrit au CPER 2015-2020,
- d'approuver le montant de l'affectation comme indiqué en annexe du rapport,
- d'approuver les projets de convention joints au rapport et d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à les signer.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée